



**ARRÊTÉ DE POLICE DE
CIRCULATION
Interdiction de stationnement
Véhicules poids lourds et
véhicules forains**

**Place du 08 mai et Petite Place
côté église
Rue du XI Novembre
Du 15 avril 2024 au 03 mai 2024**

**Monsieur Jean-Luc DECOSTER,
1^{er} Adjoint au Maire de la commune de LAVENTIE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route notamment l'article R411-25 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (Livre I-huitième partie : signalisation temporaire – approuvé par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;

Vu l'arrêté municipal attribuant la délégation à Mr Jean-Luc DECOSTER, 1er Adjoint pour la signature de l'ensemble des actes relatifs à la police de la voirie ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la disponibilité des places de stationnement sur la Place du 08 mai et la Petite Place côté église rue du XI novembre ;

Vu les lieux ;

ARRÊTONS

Article 1 :

Le stationnement des véhicules de plus de 3,5 tonnes et les véhicules forains est interdit sur la Place du 08 mai et la Petite Place côté église, rue du XI novembre du 15 avril 2024 au 03 mai 2024. Cette interdiction n'est pas applicable à la société INFRATEL SERVICES lors des travaux de maintenance des équipements Bouygues avec pose de nacelle ;

Article 2

Les présentes dispositions sont matérialisées par l'installation de panneaux réglementaires aux endroits nécessaires par les services techniques de la Commune de Laventie ;

Article 3 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication ;

Article 4 :

Monsieur le Maire de la Ville de Laventie et La Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié.

Fait en Mairie de Laventie,

Le 12 avril 2024.

Pour le Maire et par délégation,

Le 1^{er} adjoint,

Monsieur Jean-Luc DECOSTER.

